

Garantir des ressources pérennes aux Lycées professionnels

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a enlevé la compétence apprentissage aux Régions en 2018 et a renationalisé l'apprentissage. Cette loi a également modifié la collecte de la Taxe d'Apprentissage en confiant sa distribution aux regroupements des organismes collecteurs (OPCO), après être passé par l'URSSAF, France Compétences et les branches professionnelles. Cela est devenu extrêmement complexe. D'autre part les financements ont été dilués, par l'ouverture de l'apprentissage à tout l'appareil de formation. Il y aura peut-être plus d'apprentis, mais avec le même volume global de TA.

Les effets de la loi mettent les lycées professionnels en grande difficulté pour recevoir de la TA. Les conséquences se font sentir notamment cette année 2020 dans tous les lycées professionnels par une baisse de 30 à 70% du taux de TA reçu par les lycées.

En enseignement professionnel, les ateliers sont largement financés par la Taxe d'Apprentissage qui vient compléter la dotation de fonctionnement versée par la Région.

La récupération de la TA a toujours demandé une vigilance, un travail constant des lycées professionnels. Là, ils ne voient plus comment ils pourraient inverser cette tendance au tarissement. Il est essentiel que les lycées professionnels aient les moyens d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes engagés dans une formation qualifiante. La Région Auvergne Rhône-Alpes doit se préoccuper des difficultés financières qu'ils rencontrent pour mener à bien leur engagement de formation.

Les Régions ne peuvent actuellement compenser la perte de TA, ayant elles-mêmes perdu le financement de l'apprentissage, à part une recette de compensation pour l'aide aux apprentis. Il est légitime que les entreprises qui perçoivent des aides publiques participent au dispositif de formation en apprentissage.

La Région Auvergne Rhône-Alpes demande à l'Etat d'engager des discussions avec Régions de France sur les difficultés dans lesquelles se retrouvent les lycées professionnels et de répondre à cette situation qui va perdurer en 2021 et qui tarira les fonds de réserve des lycées professionnels. Il s'agit de trouver un accord Etat Régions qui maintienne le financement de la formation professionnelle au sein des lycées, en leur garantissant des ressources pérennes.